



Le m**emb**re**if**

Lettre d'information de la Maison de l'Emploi du Périgord Noir
N°18 - novembre/décembre 2010 - gratuit

Le mouvement social sur la réforme des retraites restera-t-il aux portes des entreprises ?

On pourrait le penser, s'agissant d'un conflit national portant sur une politique de l'Etat. Pourtant, à en croire l'association Entreprise et personnel, regroupant des directeurs des ressources humaines, les entreprises ne sont pas à l'abri. La réforme elle-même va bien sûr les impacter – gestion de carrières plus longues, négociations sur la pénibilité... ; mais le climat social national risque aussi de déteindre dans les entreprises. Globalement, "le scénario le plus probable pour 2011 est celui d'un climat social pesant, plus instable, plus incertain, mêlant une part de résignation et de bouffées d'exaspération, des relations sociales tendues", prévoit la note qui parle de dialogue social dégradé jouant "une fonction d'amplification des tensions internes" et un risque de radicalisation. Le dossier central sera "la question salariale" dans les entreprises qui présenteront des bons résultats au titre de l'année 2010. Le redémarrage de l'activité, le sentiment qu'il y a de nouveau du grain à moudre pourraient conduire à des "négociations de compensation".

>> pour en savoir plus

Sommaire :

Demandeurs d'emploi

Indemnisation du chômage saisonnier, rupture conventionnelle, formation des saisonniers, séduction et emploi, CV express, faire du sport pour aller vers l'emploi... >> lire page 5

Vie des entreprises ...

Transmission d'entreprise, chômage partiel, réforme des retraites, contribution économique territoriale, réglementation des soldes, enregistrement des installations classées, titres restaurants, VAE dans l'hôtellerie... >> lire pages 2 et 3

Collectivités locales ...

PER santé, réforme des collectivités locales, avenir des ZRR, formations 2011 du CNFPT, histoire de la sous-préfecture de Sarlat... >> lire page 4

Création d'entreprise ...

des idées pour créer, régime fiscal de l'autoentrepreneur, guichet unique de la création, micro-crédit, étude de marché, la lettre de l'APCE, EIRL et liquidation judiciaire... >> lire pages 8 et 9

Pour les 16-25...

Formations AFPA, , rencontre nationale des Missions Locales, étude sur l'emploi le chômage des 15-29 ans, les permanences de la Mission Locale... >> lire page 6

C'était hier ...

Bilan de la création d'entreprise en Dordogne, répar'autos : histoire d'un créateur accompagné, réglementation sur la santé au travail >> lire page 13

C'est déjà demain ...

Information sur la gestion des entreprises, salon de l'écoconstruction, semaine du handicap, semaine de la création d'entreprise, mois de l'économie sociale et solidaire, >> lire page 12

Membres fondateurs de la Maison de l'emploi :



>>> Offres d'emploi
et compétences disponibles
en Périgord Noir

Vie des entreprises ...



Transmission d'entreprise

- **Céder son entreprise à un membre de la famille** conduit simultanément à favoriser la pérennité de l'entreprise et à faire éventuellement bénéficier les héritiers d'avantages fiscaux non négligeables. De nouveaux documents font le point sur le mécanisme de la donation simple et de la donation-partage. Un véritable enjeu en Périgord Noir

>> <http://www.apce.com/>

- **Transmission et évaluation** : Le mensuel de l'Ordre des experts-comptables publie un dossier sur la transmission et l'évaluation d'entreprise, qui évoque notamment le rôle de l'expert-comptable et du notaire.

>> <http://www.experts-comptables.fr/>

Il existe un dispositif d'appui Cédants et repreneurs d'affaires (CRA) en Dordogne :

contactez Michel Veaux - Mèl : cra.perigueux@cra-asso.org

Réforme des retraites : mesures spécifiques aux travailleurs indépendants

La réforme des retraites prévoit diverses mesures concernant les travailleurs indépendants :

- l'harmonisation à compter du 1er janvier 2013 du régime de retraite complémentaire obligatoire des professions artisanales, industrielles et commerciales,
- la possibilité pour les professionnels libéraux de demander le calcul de leurs cotisations provisionnelles de retraite sur la base d'un revenu estimé selon les mêmes modalités que les artisans et commerçants,
- la faculté, pour les professionnels libéraux, jusqu'au 1er janvier 2016, de racheter certaines périodes d'activité ayant donné lieu à une exonération avant le 1er janvier 2004 de cotisations sociales obligatoires.

Source : articles 57 à 59 de la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010, JO du 10 novembre 2010, p.20 034

>> <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Chômage partiel

Dans la continuité du dispositif exceptionnel de formation professionnelle en faveur du maintien de l'emploi et du développement des compétences de la fin 2009 qui avait permis à plusieurs entreprises du Périgord Noir confrontées à des difficultés d'activité de pérenniser leurs salariés envoyés en formation, le Fonds Paritaire et l'Etat proposent de nouveau une solution. L'objectif est d'accompagner les salariés et les entreprises particulièrement affectés par la crise économique et financière, en développant des actions de formation au bénéfice des salariés dont l'entreprise a obtenu une autorisation de mise en œuvre du chômage partiel.

Le Fongecif Aquitaine accompagne les salariés d'entreprises en situation de chômage partiel, dans la mise en œuvre d'un projet de formation professionnelle, par le financement de parcours :

- Congé Bilan de compétences
- Congé Validation des acquis de l'expérience
- Congé Individuel de formation sur le temps de travail : formation inscrite au RNCP, validant un CQP ou d'un minimum de 120 heures.

Prise en charge, par le Fongecif Aquitaine, des coûts pédagogiques et du remboursement de la rémunération du salarié en formation.

Votre contact : Brigitte COSTES, Responsable Mission Conseil – tél : 06.32.45.96.57

soutienemploi@fongecifaquitaine.org



>> en savoir plus

Contribution économique territoriale



La CET remplace la taxe professionnelle depuis le 1er janvier 2010. Elle est composée de la "cotisation foncière des entreprises" et de la "cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises". Pour mieux comprendre la CET, deux sites apportent

des informations : >> <http://www.apce.com/>

Le ministère du budget propose un simulateur de calcul de la CET.: >> <http://www3.finances.gouv.fr/>

Tout sur la réglementation des soldes



Cette vidéo s'adresse aux entreprises qui, deux fois par an, organisent leurs soldes. Faites le point sur la réglementation en la matière ! Ce numéro est proposé par CER France >> <http://www.apce.com/>

Vie des entreprises (suite) ...

Protection de l'environnement : précisions sur la nouvelle procédure d'enregistrement des installations classées.

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est considérée comme une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). Elle est alors soumise, selon le risque environnemental, à un régime de déclaration, d'enregistrement ou d'autorisation. Une circulaire simplifie les démarches administratives pour certaines ICPE. Le texte précise également le contenu du dossier à constituer.

>> <http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/IMG/>

Vous ne déposez pas vos comptes au greffe ? Petit rappel des sanctions et risques encourus



Les sociétés (SARL, EURL, SA, SAS, etc.) sont tenues de déposer leurs comptes annuels auprès du greffe du tribunal de commerce dans le mois suivant leur approbation en assemblée générale. Voici les sanctions et risques encourus par les

sociétés ne respectant pas cette obligation :

- une amende de 1 500 euros ou de 3 000 euros en cas de récidive,
- la possibilité pour le président du tribunal de commerce d'adresser une injonction au dirigeant de le faire à bref délai et sous astreinte, ou bien encore de désigner un mandataire pour procéder en lieu et place du dirigeant à ce dépôt.

>> <http://questions.assemblee-nationale.fr/>

Soutien à la VAE dans l'hôtellerie



Le Fafih, organisme mutualisateur de l'industrie hôtelière, souhaite faire aboutir un millier de VAE. Elles permettront aux salariés de la branche d'obtenir notamment l'un des 13 CQP (certificat de qualification professionnelle) de l'industrie hôtelière, accessible par la VAE. 4 autres CQP sont en attente de validation. Le Fafih a conçu un accompagnement pour le candidat depuis la mise en oeuvre jusqu'à la validation. Pour cela, des accompagnateurs sont répartis sur toute la France dont un en Aquitaine.

Contact : >> <http://www.adejih.org/>

Une solution locale la >> MFR du Périgord Noir à SALIGNAC

- CQP Reconnaissance d'Aptitude à l'emploi - RECAPE
- CQP Réceptionniste
- CQP Employé(e) d'Etages

Les autres centres accrédités >> <http://www.adejih.org>

Comment faire prendre une position fiscale à l'administration (rescrit) ?

Une instruction présente les 3 dispositifs fiscaux permettant à un contribuable d'obtenir une prise de position formelle de l'administration : sur l'interprétation d'un texte dans le cadre de la contestation d'un redressement fiscal, sur l'appréciation de sa situation au regard d'un texte fiscal (rescrit général), sur l'appréciation de son éligibilité à certains régimes fiscaux (rescrits spécifiques). A titre d'exemple, la procédure de rescrit spécifique peut être actionnée pour demander une position formelle de l'administration sur l'éligibilité d'une entreprise à l'exonération d'impôt sur les bénéfices en faveur des entreprises nouvelles ou au titre d'une implantation dans une zone de revitalisation rurale (ZRR). La réponse de l'administration doit intervenir dans un délai de 3 mois. A défaut, le contribuable bénéficie d'un accord implicite. L'administration fiscale ne pourra ultérieurement revenir sur la position qu'elle avait antérieurement donnée. Des modèles de demande de rescrit sont présentés en annexe de l'instruction pour chaque dispositif.

>> <http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/>

Contact services fiscaux à Périgueux M.Neyret : 05 53 03 35 17
mèl : francois.neyret@dgfip.finances.gouv.fr



Les titres restaurant

permettront désormais aux 3 millions de salariés utilisateurs d'acheter sans restriction des produits laitiers ainsi que des fruits et légumes. L'élargissement du dispositif a pour objectif

de permettre à "tous ceux qui mangent sur le pouce de pouvoir acheter autre chose qu'une quiche ou un sandwich" et d'avoir ainsi une alimentation diversifiée et plus équilibrée, a fait valoir le gouvernement. Pour en savoir plus :

>> <http://www.economie.gouv.fr/discours-presse/>

Collectivités locales ...

❑ **Pôle d'excellence rural (PER)** une candidature santé a été déposée par le pays du Périgord Noir au titre de la seconde vague, après le succès départemental de la filière châtaigne en 1ère vague. Si le PER santé est également sélectionné, il devra être engagé financièrement en totalité au plus tard le 30 juin 2013 et réalisé au plus tard le 30 juin 2015



❑ Réforme des collectivités : vers un schéma régional sur les compétences économiques et la formation professionnelle

La suppression de la clause de compétence générale dont bénéficient aujourd'hui les régions et les départements devrait finalement intervenir à compter du 1er janvier 2015. Parmi les nouveautés, un schéma sur les compétences de développement économique, formation professionnelle, aménagement des territoires ruraux, actions environnementales... Ce schéma pourra également concerner toute compétence exclusive ou partagée de la région et du département. Avec ce texte, l'Etat compte améliorer l'efficacité de l'action des conseils généraux et régionaux en leur consacrant des compétences exclusives et, à titre exceptionnel, des compétences partagées. Concrètement, à compter du 1er janvier 2015 :

- le Conseil Général de la Dordogne et la Région aquitaine ne seront plus compétents que dans les domaines que la loi leur attribue ;
- ils pourront toutefois se saisir de tout sujet pour lequel la loi n'a donné de compétence à aucune autre personne publique ;
- la loi attribue par principe des compétences exclusives aux collectivités et, seulement à titre exceptionnel, des compétences partagées (en matière de tourisme, de culture et de sport) ;
- lorsqu'une compétence exclusive aura été attribuée, les autres collectivités territoriales ne pourront intervenir dans le domaine concerné ;
- enfin, il sera possible pour une collectivité territoriale de déléguer par convention une de ses compétences à une autre collectivité ou à une Communauté de communes à fiscalité propre.

La loi crée une nouvelle catégorie d' élu local : le conseiller territorial. Celui-ci siègera à la fois au sein du conseil général et du conseil régional. 3 500 conseillers territoriaux succéderont aux 6 000 conseillers généraux et régionaux actuels. Ils seront élus pour la première fois en mars 2014 au scrutin uninominal majoritaire à deux tours dans des cantons élargis. Le conseiller territorial favorisera une meilleure articulation entre l'action du département et celle de la région. Par exemple, un même élu pourra s'occuper de formation et d'insertion. Il sera l'interlocuteur unique des différents acteurs territoriaux.

❑ **Avenir du dispositif des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)** Interrogé au Sénat, le Ministre de l'aménagement du territoire a répondu que le dispositif avait fait déjà l'objet d'une évaluation rendue publique début 2010. Soulignant l'utilité du dispositif pour "les territoires les moins peuplés, souvent isolés et fragiles

économiquement" et rappelant qu'un tiers des communes françaises (soit 8 % de la population) était concerné par les ZRR, le Ministre a rappelé les décisions du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 11 mai 2010 (dont l'@lettre de la MDE parlait dans son numéro d'octobre) et dont les deux premières seront intégrées au PLF pour 2011 en cours d'examen par le Parlement, à savoir :

- La poursuite du dispositif en faveur de la création d'entreprise : la durée du bénéfice de l'exonération fiscale sera ramenée à huit ans et concernera les entreprises de moins de dix salariés ;
- L'élargissement du dispositif aux transmissions/reprises d'entreprises (point nouveau souligné lors des Assises des territoires ruraux) ;

Le gouvernement est chargé de proposer d'ici à la fin de l'année "les évolutions nécessaires relatives aux critères de zonage ZRR permettant d'accompagner les territoires ruraux les plus sensibles".

❑ L'offre de formation 2011 du CNFPT arrive dans les collectivités

Les agents territoriaux peuvent prendre connaissance de l'offre de formation du CNFPT à travers différents catalogues qui sont transmis aux collectivités (version papier), mais aussi des sites internet des délégations régionales et au moyen d'affiches qui constituent une nouveauté.

>> <http://www.cnfpt.fr/site/fr/actualites/presse/946>

❑ Présentation de la sous-préfecture de Sarlat



(re)Découvrez l'histoire de l'immeuble abritant la sous-préfecture de Sarlat, la liste des sous-préfets successifs et les services disponibles à Sarlat.

Place Salvador Allende - BP 176 - 24205 SARLAT-LA-CANEDA
CEDEX Téléphone: 05.53.31.41.00 - Télécopie: 05.53.28.53.69
Courriel: sous-prefecture-de-sarlat@dordogne.pref.gouv.fr

Demandeurs d'emploi...

✓ Travail saisonnier

Vous avez eu une activité saisonnière : savez-vous qu'il existe des règles particulières d'indemnisation ? Il existe 2 catégories de chômage saisonnier :

- le chômage qui survient à la suite d'une activité exercée dans un secteur saisonnier,
- le chômage survenant 3 années de suite aux mêmes périodes. Peu importe, dans cette situation, le secteur concerné.

Qu'est ce que le chômage saisonnier ? Retrouvez un exemple dans la plaquette à télécharger.

>> <http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/>

Quelle conséquence sur votre indemnisation ? Le chômage saisonnier est indemnisé mais le montant de votre allocation sera minoré. En effet, un coefficient réducteur est appliqué aux salaires pris en compte pour calculer votre allocation chômage. Retrouvez un exemple de calcul dans la plaquette à télécharger

>> <http://www.pole-emploi.fr/>

Consultez l'accord Unedic de février 2009 sur l'indemnisation du chômage saisonnier

>> <http://www.unedic.org/textes/>

✓ Rupture conventionnelle

Selon une étude de la DARES, ¾ des ruptures conventionnelles touchent un salarié de 55 ans et plus. D'où un renforcement des contrôles de la Direccte sur :

- la volonté de rompre le contrat de travail
- l'interdiction de rupture pendant la suspension du contrat de travail
- la possibilité de détourner les règles relatives au licenciement économique

✓ Saisonniers du tourisme : formez vous gratuitement !

Connaissez-vous le crédit de formation de 21 h attribué à toute personne ayant une saison à son actif ? Ce crédit est à utiliser avant, pendant, ou après la saison. Organisme de formation : GRETA DORDOGNE - Prendre contact directement : 05 53 31 70 66

>> Téléchargez la plaquette SPPS

Consultation Internet à la MdE : gratuit mais réglementé !



La Maison de l'emploi applique une nouvelle procédure pour les connexions sur les postes accessibles au public dans le hall de la MdE à Sarlat. S'adresser à la documentation située dans le hall pour en savoir plus.

La séduction, une arme à double tranchant



Tout contact professionnel est avant tout une relation humaine, où la sympathie occupe une place prépondérante. Mais il faut savoir user de son charme avec circonspection, afin de ne pas éveiller la méfiance sur ses intentions réelles. Un article de Courrier cadres

>> <http://www.courriercadres.com/>

✓ CV express

- Vous envoyez des dizaines de candidatures par mail et sur les sites d'annonces, et aucune réponse ? Vérifiez que votre CV est lisible par les logiciels des recruteurs.

Testez le en ligne avec Jobetic >> <http://www.jobetic.net/>- Vous voudriez améliorer la rédaction de votre CV par un appui individuel ? un service d'appui vous est proposé par la Mission locale du Périgord Noir et la bourse de l'emploi. Retrouvez-nous en salle informatique le mardi matin pour apprendre à utiliser internet au service de votre recherche d'emploi. Inscription gratuite au 05.53.31.56.00

✓ Ateliers de remobilisation par le sport à Sarlat

Il est proposé aux personnes en difficultés d'insertion sociale, professionnelle, économique, les femmes issues de l'immigration des ateliers de remobilisation physique et sociale à travers la pratique gratuite d'activités physiques et sportives adaptées. L'objectif est de leur permettre de pratiquer des activités plutôt liées aux loisirs et indispensable au bien être tant physique que psychique. 3 activités proposées :

- activités physiques douces, entretien corporel, relaxation...
- activités collectives de coopération et d'opposition
- activités de pleine nature

Les ateliers se déroulent les vendredis matins au complexe sportif de la Canéda jusqu'à fin juin.

Toutes les personnes intéressées peuvent intégrer le groupe à n'importe quel moment de l'année, et sont les bienvenues.

Contact : TILLEMANN Rémi - ESL 24 -05 53 35 47 51- ou votre assistant(e) social(e)



16- 25 ans

L'AFPA adapte ses formations aux 16-25 ans



Les vidéos :

- >> Episode 1 - L'entretien : Ayez confiance en vous
- >> Episode 2 - Le serveur : Soignez votre image

Espace jeunes sur le site www.mon-metier.fr : vous y trouverez conseils, astuces et informations pour vous développer grâce à la formation professionnelle.

A noter, un Quizz vous donnera également la possibilité de découvrir votre caractère professionnel !

>> <http://www.afpa.fr/accueil-afpa/>

>> <http://www.afpa.fr/accueil-afpa/particulier/>

L'AFPA vous propose

- +FLEX, une nouvelle offre innovante de formation professionnelle aux savoir être Savoir s'exprimer, savoir développer son aisance relationnelle, comprendre les règles de l'entreprise, savoir rédiger un CV...autant de compétences essentielles pour développer l'accès à l'emploi.
- +PRO, une gamme de formation en alternance pour optimiser votre insertion professionnelle Parce que vous avez besoin d'une expérience professionnelle et les entreprises de collaborateurs opérationnels et motivés, l'alternance est une véritable solution. C'est pourquoi, l'AFPA a conçu « + PRO », 16 parcours de formation en alternance réalisables dans le cadre du contrat de professionnalisation.

LE 2 décembre : journée nationale « portes ouvertes » dans les campus AFPA, dont celui de Boulazac en Dordogne Pour l'occasion, le campus sera habillé aux couleurs de la campagne 2010 « AFPA, fournisseur officiel de mon métier ».

Venez nombreux ! Pour en savoir plus :

>> <http://www.aquitaine.afpa.fr/accueil-afpa/>



Revivez la 10^e rencontre nationale du réseau des missions locales - Accès au site dédié

www.polynome.fr/missionslocales/

Mise en place de la carte musique jeune depuis la fin octobre

Elle vise à relancer le téléchargement légal de musique en ligne chez les jeunes internautes. Cette offre est réservée aux jeunes de 12 à 25 ans résidant en France, dans la limite d'un million de cartes par an. La carte permettra de télécharger 50 euros de musique par an, soit l'équivalent d'environ 50 chansons ou 5 albums sur l'année. Le jeune (ou ses parents) l'achètera 25 euros, l'Etat et, nouveauté, les éditeurs de services, subventionnant l'autre moitié. Coût annuel pour l'Etat : 25 millions d'euros par an.

Une étude de la DARES sur « EMPLOI ET CHÔMAGE DES 15-29 ANS EN 2009 »

A lire sur le site >> <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/>

L'Observatoire de la jeunesse officiellement lancé

L'Observatoire de la jeunesse a été officiellement lancé mercredi 10 novembre par le ministre de la Jeunesse. Il sera chargé de travailler sur cinq sujets identifiés comme "prioritaires" : l'engagement politique des jeunes, les jeunes et l'alcool, l'emploi des jeunes, l'image des jeunes, et enfin la participation associative des jeunes.

16- 25 ans



Permanences de la Mission Locale en décembre

Carlux : mardi 07 (matin) / Salignac : mercredi 01 (matin) / Domme : mercredi 01 (ap-midi) / Le Bugue : mercredi 08 (matin) / Saint Cyprien : lundi 13 (ap-midi) / Villefranche du Périgord : mercredi 15

(matin) / Belvès : lundi 06 (ap-midi)

Prendre rendez-vous au 05 53 31 56 00

Thenon : mercredi 01 (ap-midi) / Montignac : mardi 7 et 14 (matin) / Hautefort : mercredi 15 (ap-midi)

Prendre rendez-vous au 05 53 50 82 44

le site de la Mission Locale : www.mdepn.com/jeunes

Nos dernières offres en ligne....

Poste	Lieu de travail	Type de contrat	Réf à préciser
Cuisinier H/F	Montignac	CDI	3792
Serveur confirmé H/F	Sarlat	CDI	3790
Technicien de maintenance camping H/F	Sainte Nathalène	CDI	3725
Opérateur de scierie H/F	Vitrac	CDI	3768
Gaveur de canards H/F	Valojoux	CDI	3753

Bourse de l'emploi : comment ça marche ?

1 - Si vous cherchez un emploi, sachez que la Bourse de l'emploi est en affichage dans les locaux de la Mission Locale, à Pôle emploi et dans les Points Relais du Périgord Noir (Belvès, Salignac, Montignac, Hautefort, Carlux, Villefranche, Thenon) . Elle est aussi en ligne sur le site www.mdepn.com et www.pole-emploi.fr. Vous pouvez visualiser toutes les offres de la plus récente à la plus ancienne ou faire une recherche par critères (localisation, domaine d'activité...)

2- Employeurs, vous cherchez à recruter ? Vous pouvez déposer votre offre en ligne sur le site www.mdepn.com, vous serez ensuite recontacté(e) par une de nos conseillères.

[<<< retour au sommaire](#)

Des candidats sélectionnés pour vous....

Profil	Compétences / expérience	Formations / Diplômes	Réf. à préciser
Commerce international	maîtrise de l'anglais, espagnol, italien	Bac + 5	3324
Agent d'entretien	2 ans d'expérience	CAP	4997
Commercial / Manager en formation	21 ans d'expérience	BAC + 2	5103
Agent administratif d'entreprise	responsable d'entreprise de transport 9 ans - secrétaire médicale, auxiliaire de vie	CAP	5102

1- Employeurs : une candidature a retenu votre attention ?

Accédez au détail des profils en créant votre espace et en saisissant votre offre sur le site www.mdepn.com (espace employeurs) ou contacter la bourse de l'emploi au 05 53 31 56 28

2- Vous souhaitez que votre profil soit vu par les employeurs ? : Saisissez-le en ligne sur le site www.mdepn.com (volet candidats) De plus vous serez informé(e) en temps réel des nouvelles offres d'emploi. Appui possible à la saisie de votre candidature à la Maison de l'emploi et les points relais. N'attendez plus !

Création d'entreprise et autoentrepreneur...

► Des idées pour créer sa boîte

Ce dossier présente 60 idées de création d'entreprise, présentées par secteur. Au sommaire :

- Les bons plans du commerce
- Rendez service aux personnes âgées
- Les services aux entreprises (...)



Source : *Courrier Cadres* - Octobre 2010 – disponible à la Maison de l'emploi et en ligne >> <http://www.courriercadres.com/>

► Auto-entrepreneurs : votre régime fiscal !



En cas d'option pour le versement fiscal libératoire, les revenus de l'auto-entrepreneur doivent être portés dans la déclaration du foyer fiscal. Ils seront ainsi pris en compte pour le calcul de l'impôt dû sur les autres revenus. Un exemple illustre cette règle.

>> <http://www.apce.com/pid10377/>

► Guichet unique de la création d'entreprise : extension de la liste des activités concernées



Depuis janvier, les créateurs et repreneurs d'entreprises peuvent s'informer auprès du centre de formalités des entreprises (CFE) de Sarlat (à la MDE, dans les locaux de la CCI) sur la réglementation à respecter pour exercer leur activité

et, d'autre part, y déposer :

- non seulement, leur déclaration relative à la création, comme c'était déjà le cas auparavant,
- mais également, pour certaines activités, les demandes d'autorisations administratives, telles que la carte professionnelle, l'inscription à un ordre, etc.

Pour l'instant, le dépôt de ces demandes ne peut être effectué que sur support papier et, pour la seule activité de marchands de biens, par voie électronique à partir du site internet

>> www.guichet-entreprises.fr.

La liste des métiers concernés par le dépôt papier vient d'être étendue à 24 activités.

>> <http://www.apce.com/pid224/>

► L'Adie Dordogne estime que 10% des personnes au chômage pourraient sortir de la précarité chaque année en créant leur propre emploi.

L'Adie lance une campagne de communication pour mieux faire connaître son offre de microcrédit et d'accompagnement. Elle complète cette offre par une nouvelle fiche pratique pour conseiller les micro-entrepreneurs qui souhaitent se lancer dans la vente en ligne et un nouveau service, en partenariat avec Solution TPE : la création d'un site internet pour 1 € par mois (offre spéciale du 1er au 30 novembre, engagement sur 12 mois). Ces deux outils s'adressent aux micro-entrepreneurs qui veulent améliorer la communication sur leurs produits ou services et développer leur entreprise. Informations au 0800 800 566 (appel gratuit depuis un fixe)

CONTACT : Clotilde Manière Tél : 0 800 800 566.

E-mail : cmaniere@adie.org Site : www.adie.org

ADIE - BP1 - rue Lan Xang – 24.110 St Astier

Rappel : l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) finance les projets n'ayant pas accès au crédit bancaire et plus particulièrement les demandeurs d'emploi et les allocataires du RSA. L'ADIE suit les créateurs tout au long du remboursement par un accompagnement.

► Comment faire une étude de marché ?

C'est avant tout une affaire de bon sens ! Découvrez dans un document de l'APCE la méthodologie à suivre.

>> <http://www.apce.com/pid620/comment-la-faire>.

► Une nouvelle maquette pour la lettre de l'APCE



Diffusée les 1er et 15 du mois, cette lettre d'information annonce les nouveaux documents sur la création et la reprise d'entreprise, les mises à jour effectuées sur leur site, les partenariats engagés, ...

Dans sa nouvelle version, des images mettent en valeur les

textes et invitent l'internaute à découvrir les richesses du site www.apce.com Pour la recevoir gratuitement et se tenir informé de l'actualité de la création, de la reprise et du développement des jeunes entreprises, il suffit de créer un compte et de cocher cette option.

>> <http://www.apce.com/pid99/1>

Création d'entreprise et autoentrepreneur (suite)...

► EIRL : précisions sur les conséquences d'une liquidation judiciaire



Prochainement, entrera en vigueur le régime de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) permettant à celui-ci

de constituer un patrimoine affecté à son activité professionnelle distinct de son patrimoine personnel. En cas de difficultés, les créanciers professionnels ne pourront saisir que ce patrimoine affecté. Dans une réponse ministérielle du 07 septembre, le gouvernement précise qu'en cas de liquidation judiciaire à l'encontre de l'EIRL, le mandataire judiciaire ne pourra saisir que ce patrimoine affecté pour désintéresser les créanciers professionnels, même si les dettes professionnelles sont d'un montant supérieur à la valeur de ce patrimoine. Dans ce cas, la procédure sera clôturée pour insuffisance d'actif. Les créanciers non désintéressés ne pourront exercer une action individuelle en recouvrement contre l'entrepreneur que dans les cas limitativement prévus par la loi (notamment la banqueroute et la fraude). <http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-72657QE.htm>

Formation ...

↻ Les métiers de la santé et du social : des secteurs qui recrutent, des métiers à découvrir.

Vous êtes intéressé(e) par les métiers de la santé et du social ?

Vous souhaitez obtenir une information complète sur ces secteurs d'activité ?

Contactez INFO METIERS SANTE au 0 825 042 042 (0,15€ttc/mn) du lundi au samedi de 9 heures à 19 heures.

>> <http://www.metiers.santesolidarites.gouv.fr/>



I.F.A.S. DU CENTRE HOSPITALIER DE SARLAT

L'institut de Formation d'Aide Soignant accueille après concours les demandeurs d'emploi, les agents hospitaliers des hôpitaux et maisons de retraite, les jeunes en poursuite scolaire, sur un parcours complet qualifiant au Diplôme d'Etat d'Aide Soignant. CONTACT : Sandrine MARCUZZI Tél : 05 53 31 76 22 s-marcuzzi@ch-sarlat.fr

↻ Métiers porteurs

La crise économique a provoqué une baisse de l'emploi dans de nombreux secteurs et une chute des tensions sur le marché du travail, en Périgord Noir notamment. Quelques métiers ont bien résisté, essentiellement des métiers de service ; d'autres au contraire ont très fortement subi la crise mais ont rebondi, notamment les métiers industriels ; enfin, certains n'ont pas encore connu de rebond fin 2009. Lisez l'article

>> <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf>

↻ Lettre d'Aquitaine cap métiers sur la VAE

>> <http://www.aquitaine-cap-metiers.fr/vae/>

<<< retour au sommaire

Les chiffres à retenir...



>> Consultez le tableau de bord mensuel de l'économie et de l'emploi en Périgord Noir

>> consultez la dernière note mensuelle sur la demande d'emploi en Périgord Noir



L'OCDE abaisse ses prévisions de croissance pour la France : après un léger ralentissement, la croissance de la France devrait progressivement se redresser, mais le chômage restera à un niveau élevé, selon les nouvelles prévisions de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), revues à la baisse. L'OCDE table désormais sur une croissance en France de 1,6 % en 2010, 1,6 % également en 2011 et 2 % en 2012. Le taux de chômage, qui a atteint un "point haut" à 10 % de la population active, devrait s'élever à 9,7 % fin 2010, et ne baisser qu'assez peu : 9,5 % en 2011 et 9,3 % en 2012.

4 000

lecteurs de la @lettre

En bref

Le cap des 4 000 lecteurs de la @lettre est dépassé ! Merci de votre fidélité ! Ce résultat partenarial, nous souhaitons le partager avec vous car vous êtes de plus en plus nombreux à faire connaître [l'@lettre](#) "en bref" de la Maison de l'emploi autour de vous et à l'alimenter par vos informations. Nous sommes à votre écoute : répondez au questionnaire en ligne, simple et anonyme.

Donnez-nous votre avis en 2 minutes en cliquant [ici](#)

@ lire sur le web

@ L'emploi aquitain poursuit sa timide hausse au 2e trimestre 2010

hausse de l'emploi salarié dans le secteur marchand non agricole aquitain est tirée par les services, alors que la construction, l'industrie et le commerce subissent des pertes. Parallèlement, l'emploi intérimaire progresse et le chômage ralentit. Vous pouvez consulter et télécharger ce document >> <http://www.insee.fr/fr/themes/document>.

@ Le temps de déplacement domicile - travail

En 2006, en France métropolitaine, le temps moyen de déplacement des actifs entre leur domicile et leur lieu de travail est estimé à 21 minutes, moyennant l'hypothèse que les déplacements se font en voiture et que le temps de déplacement est nul pour les actifs travaillant dans leur commune de résidence. Il est de 34 mn en moyenne pour les actifs qui changent de commune. Dans l'espace rural, il croît avec la distance aux pôles d'emploi. Sauf en Périgord Noir où il reste de 14 à 18 mn en moyenne, avec un secteur inférieur à 14 mn ! >> <http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/>

@ Les microentreprises : petit commerce, services et construction, une étude de l'INSEE

Les services aux particuliers emploient 28 % des effectifs des microentreprises, le commerce 25 %, la construction 18 %. L'industrie représente 11 % des effectifs, mais dans un peu moins de la moitié des cas, il s'agit d'entreprises de l'artisanat commercial (boulangerie, charcuterie, pâtisserie) ou de l'artisanat proche des services (imprimerie...). En termes d'emploi, les cinq premières activités exercées sont la restauration de type traditionnel, les auxiliaires médicaux, les travaux de maçonnerie générale, la pratique médicale et

la location de bureaux et de fonds de commerce. 58 % des microentreprises n'ont aucun salarié, 17 % n'en ont qu'un (qui peut être le gérant) et un quart seulement en ont deux ou plus. L'organisation en groupe est quasi inexistante. Ces entreprises s'adressent à un marché local et leur part dans les exportations est tout à fait marginale. Elles n'ont pratiquement pas d'activité de recherche.

>> <http://www.insee.fr/fr/themes/>

@ Auto-entrepreneur : bilan 2009 après une année de mise en œuvre

Les auto-entrepreneurs représentent une nouvelle génération de porteurs de projets
Synthèse : >> <http://www.pme.gouv.fr/essentiel/>
Rapport complet : >> <http://www.pme.gouv.fr/essentiel/>

@ LA BOITE A OUTILS DES CAMPINGS DE DORDOGNE

>> http://www.netvibes.com/sdhpadordogne#LES_OUTILS_SDHPA

@ SENIORS



Le site www.seniorsavotreservice.com favorise l'emploi des seniors et des retraités. L'inscription et le dépôt d'annonce sont GRATUITS pour les candidats qui souhaitent présenter leurs compétences

C'est déjà demain...

1. Information sur le dispositif d'appui à la création / reprise d'entreprise en Périgord Noir

une réunion ouverte à tous, particulièrement destinée aux cabinets d'expertise comptable, établissements bancaires, études notariales...pour qu'ils puissent renseigner au mieux les porteurs de projets en création / reprise. Rv à la MDE, place marc Busson Jeudi 16 décembre à partir de 9h30 jusqu'à 11h. Interventions successives de J'ose Dordogne pour la phase d'accompagnement, Périgord Initiative pour les différents prêts et Conseil régional pour son dispositif d'appui à la reprise.

renseignements :

Céline Escalier: 05 53 31 56 27

2. Réunion des entrepreneurs du Sarladais

Prochaine réunion de l'AIS à la MDE jeudi 25 novembre à 17 heures sur le thème du financement de proximité des entreprises : levée de fond d'épargne solidaire, intérêt pour les entreprises, solutions existantes, structure à créer, défiscalisations,... contact : 05 53 31 56 25

3. Information sur la gestion des entreprises

mardi 14 décembre
à la MDE : Cer France vous propose matin et après-midi, sans inscription, une information collective (sur l'actualité sociale, une offre de paye en ligne...) suivie d'entretiens individuels avec deux conseillers :

>> [programme](#)

4. Dans le cadre du mois de l'Economie Sociale et Solidaire, consultez le programme des manifestations en aquitaine

>> <http://www.lemois-ess.org/0>

5. Semaine nationale de la création et de la reprise d'entreprises



Du 18/11/2010 au 25/11/2010, les 3 chambres consulaires vous proposent à Terrasson, Ribérac, Bergerac et Coulounieix-Chamiers des entretiens individuels sans RDV, forums, tables rondes à l'attention des porteurs de projets, créateurs et repreneurs intéressés

<http://dordogne.cci.fr/rs>

Vous êtes artisan et convaincu par l'éco construction ?



Réservez vos journées pour le salon de l'éco construction organisé vendredi 28 et jeudi 29 janvier 2011 par la Maison de l'emploi et la Communauté de communes du Sarladais au centre culturel de Sarlat.

Contact : Héléne DELROC : 05 53 31 90 27.

Pour en savoir plus sur l'éco construction :
>> <http://veille.infometiers.org/>

6. Journées nationales des Maisons de l'emploi à Nancy 9 et 10 décembre :

>> Téléchargez le programme et inscription à Alliance Villes Emploi
Tél. 01 43 12 30 40 -
Fax 01 43 12 32 46
ave@ville-emploi.asso.fr

...c'était hier

Bilan des commandes annuelles à J'ose Dordogne et Périgord Initiative en faveur de la création et reprise d'entreprise en Dordogne

La Maison de l'emploi du Périgord Noir a passé deux commandes avec des fonds d'Etat (Direccte, ex direction du travail) en faveur de l'amorçage de projets (phase d'appui individuel intitulée pré-nacre) et des prêts d'honneur aux créateurs et repreneurs, pour des actions couvrant toute la Dordogne.

Bilan des amorçages avec J'ose Dordogne.

Bilan des amorçages avec J'ose Dordogne : une centaine d'accompagnements sont achevés ou en cours (il y a eu environ 20 % d'abandons) et 1.800 heures d'accompagnement réalisées. Compte tenu du temps nécessaire à l'amorçage (en moyenne 18 H / personne, étalées sur plusieurs semaines), un peu plus d'une trentaine de personnes ont créé à ce jour.

Bilan avec Périgord initiative : 45 accompagnements à la création / reprise ont aboutis, apportant 256.000 €uros de prêts (Nacre et fonds propres Périgord initiatives) et 24.000 de subvention (Agefiph). Outre les 45 emplois des porteurs de projets, il y a eu 26 emplois sauvegardés (dans le cas d'une reprise) ou créés.



Quand le garagiste vient à vous...

Jérôme LUKASIEWICZ a bénéficié de l'accompagnement pré Nacre avec J'ose Dordogne depuis mai 2010, il a enregistré son entreprise individuelle en octobre dernier. Avec son camion-atelier financé en partie grâce à un prêt NACRE il propose aux particuliers une réparation à domicile de tout véhicule. Jérôme peut réparer du simple pneu au changement du moteur, il fournit les pièces si nécessaire, notons qu'il a un bac pro en mécanique auto et une solide expérience de 12 années dans un garage.

LUKASIEWICZ JEROME
REPAR'AUTOS - LE MONTILLOU
24250 DOMME
06.75.59.28.95

Le réseau des 8 Maisons de l'emploi Ld'Aquitaine



se retrouve régulièrement pour partager sur les bonnes pratiques et aborder les questions d'actualité. Lors de la dernière rencontre, Olivier Beral a annoncé son départ de la MDE de Villeneuve sur Lot vers la direction du PLIE de Orthez et c'est la directrice de la Mission locale de VSL Catherine CAUDAL qui assure désormais les deux fonctions, démontrant que les partenariats MDE et ML sont très ouverts.

Réglementation de la santé au travail.

Consultez les documents supports de la réunion d'information organisée par la MDE jeudi 28 octobre. Une quinzaine d'entreprises présentes, dont les sociétés Rougié et Suturex.

>> intervention de la Santé au travail et de la Direccte



« en bref » lettre d'information mensuelle gratuite de la Maison de l'emploi du Périgord Noir
informations collectées au 15/11/2010
Conception et réalisation :
Maison de l'emploi du Périgord Noir
Contact : francois.vidilles@mdepn.com

Cette lettre d'information est cofinancée par:



<<< retour au sommaire

Nouvelle édition du guide des partenaires de l'emploi, la création d'entreprise et la formation :

tous les contacts indispensables en Périgord noir pour trouver un emploi, créer ou développer son activité, se former...

Disponible à la Maison de l'emploi, dans les points relais et chez tous nos partenaires



>> téléchargeable immédiatement !